

UrbaSite Mont-Blanc

Association pour une **Urbanisation** équilibrée et la préservation du **Site** de la haute vallée Arve-Mont-Blanc



Argentière, le 20 mai 2010

M. Pierre-Yves FAFOURNOUX
Président de la commission d'enquête publique
de la DTA des ALPES du NORD
Hôtel de Ville place de la Mairie
38920 CROLLES

Objet : Directive Territoriale des Alpes du Nord

Monsieur le Président,

Le texte initial du projet de Directive Territoriale d'Aménagement pour les Alpes du Nord nous est apparu exemplaire. En effet, on peut espérer y trouver une conception nouvelle pour les méthodes d'aménagement, et un guide pour les responsables chargés de tourner les réalisations vers les exigences environnementales de notre époque.

Ces attentes sont encore accentuées par la période de rigueur financière à laquelle le gouvernement a appelé tous les citoyens. Dans cet esprit, ce sont les critères de rentabilité écologique ou sociale, tels que les décrit la directive, qui peuvent faire pencher l'appréciation de tout projet public.

L'abandon du caractère opposable de la DTA des Alpes du Nord apparaît dans ces conditions doublement préjudiciable.

D'une part ce manque de poids aggravera les défauts de conception qui entourent trop souvent la présentation des projets territoriaux, et privera ceux-ci de leur crédibilité.

D'autre part ce laxisme empêchera la directive de jouer son rôle essentiel, à savoir garantir l'intérêt général des investissements selon une démarche et des objectifs clairement définis.

Le fait que la DTA des Alpes se trouve être l'unique cas où se pose la question de l'opposabilité ne paraît un argument suffisamment fort pour justifier d'y renoncer. En effet, cette opposabilité répond à un besoin fort en raison des pressions immobilières et touristiques qui pèsent sur de nombreux territoires alpins, au détriment de la vie locale. Faut-il, pour anticiper sur un projet de loi contestable, abandonner la valeur d'exemple et les principes de cohérence qui ont jusqu'à présent conduit le dispositif public de l'aménagement?

C'est pourquoi, nous attirons votre attention tout particulièrement sur les conséquences d'un abandon pur et simple du principe d'opposabilité de la DTA des Alpes du Nord, et nous espérons que vous vous ferez l'ambassadeur de cette conscience collective.

Vous en remerciant bien vivement par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées,

Isabelle Madesclaire
urbaniste, secrétaire d'UrbaSite Mont-Blanc